

QUESTIONS PRATIQUES

- **Espaces pouvant être mis à disposition**

↗ la salle de réfectoire / la cuisine / les vitrines / les murs.

- **Disponibilité**

La salle peut être utilisée (sous réserve de disponibilité) :

- ✓ lundi, samedi et dimanche, de: 8h à 23 h ,
- ✓ mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8h à 12h et de 15h à 23h.

- **Demandes**

Les demandes doivent être envoyées par mail ou par courrier au moins une semaine à l'avance. Elles font l'objet d'un accord préalable des co-présidents de l'association.

- **Annulation**

Toute annulation doit être signalée au moins 48h à l'avance.

- **Contact**

Le réfectoire du Pied des Marches
15, Rue Robert - 42000 Saint Etienne
refectoire@rdd-asso.fr / 04.77.41.74.93

- **En cas de problème, personnes à contacter :**

Marion: 06 85 67 22 76
Carole: 04 77 32 40 64
Raymond: 06 62 28 89 16

Si vous avez des suggestions pour améliorer le service que nous proposons aux utilisateurs de cet espace, merci de nous laisser un mot sur la table en partant. Votre opinion nous est précieuse !



Réseau d'initiatives

Conditions de mise à disposition du réfectoire du Pied des Marches

Extrait de la charte de l'association « Rues du développement durable »

L'ambition de l'association Rues du Développement Durable est d'apporter un appui à la concrétisation de tout projet contribuant à rendre le Crêt de Roch plus solidaire, plus convivial, plus participatif, plus économe, plus créatif.

Ses membres misent sur des principes de coopération, de complémentarité, de solidarité et de mutualisation de moyens.

Ils partagent des valeurs "empathiques", au sens où chacun souhaite la réussite des projets de l'autre et y contribue dans la mesure de ses compétences et de ses moyens.

Ils souhaitent promouvoir des rapports stimulants, souples, réactifs, basés sur la confiance.

Ils recherchent la proximité et l'ouverture auprès des habitants du quartier, et la mixité des publics. Ils privilégient l'utilité sociale des activités ou services qu'ils proposent, par rapport aux seules valeurs de la rentabilité économique. Ils promeuvent la transmission des lieux et des activités dans un esprit de solidarité, sans recherche d'enrichissement spéculatif.

Ces principes et ces valeurs sont source de diversité, de créativité, d'innovation sociale, de création d'emplois non délocalisables, au service du territoire du Crêt de Roch et de la collectivité

Le Pied des Marches est mis à disposition temporaire de tout collectif ou structure se retrouvant dans les valeurs de cette charte, porteur d'une démarche positive dans le champ du développement durable au sens large. Il se veut un espace de mixité dont aucun public ne se sente exclu.

CONDITIONS TARIFAIRES

Tout utilisateur du réfectoire est invité à adhérer à l'association "rues du développement durable" (particuliers 5€ / structures 10 €)

Usage à vocation commerciale

		TARIF TTC
LOCATION LONGUE DUREE	Exposition	5 % du chiffre d'affaire
	Utilisation des vitrines, dépôt-vente	5 % du chiffre d'affaire, avec un plancher de 40 €/mois
LOCATION PONCTUELLE	Intervenant rémunéré par les participants	20 % du chiffre d'affaire, avec un plancher de 30 € (+ 5 € en cas d'utilisation de la cuisine)
ABONNEMENT à l'année	Utilisation une fois par mois en moyenne	200 € (+ 50 € en cas d'utilisation de la cuisine)
	Utilisation deux fois par mois en moyenne	350 € (+ 100 € en cas d'utilisation de la cuisine)

Usage à vocation non commerciale

LOCATION PONCTUELLE	Demi-journée ou soirée	20 € (+ 5 € en cas d'utilisation de la cuisine)
	Journée entière	40 € (+ 5 € en cas d'utilisation de la cuisine)
ABONNEMENT à l'année	Utilisation une fois par mois en moyenne	140 € (+ 50 € en cas d'utilisation de la cuisine)
	Utilisation deux fois par mois en moyenne	250 € (+ 100 € en cas d'utilisation de la cuisine)

NB : un vidéo-projecteur peut être mis à disposition, avec un coût supplémentaire de 2€/demi-journée + caution de 60€.

CONSIGNES D'UTILISATION

- **Merci de laisser le lieu propre en partant.** Les tables et chaises doivent être remises dans leur configuration initiale.
- **En cas d'utilisation du vidéoprojecteur,** celui-ci doit être rangé dans son étui avec tous ses accessoires.
- **L'entrée** se fait côté rue Salengro. La porte côté rue Robert doit rester fermée à clé.
- **En partant,** le responsable de la manifestation est prié de faire sortir les participants et de s'assurer que les deux portes soient fermées. Ensuite il sort par la trappe, ferme la porte donnant sur le couloir et laisse la clef dans la boîte aux lettres de l'association.
- Si les **radiateurs** ont été manipulés, les remettre en **mode automatique.**
- Le local doit être utilisé dans le **respect du voisinage.**
- **En cas de dégradation de matériel,** merci de le signaler et de procéder à son remplacement.